

Article 2 - Catégorie 1

Sous-systèmes complets utilisables dans les systèmes visés à l'article 1, comme suit, ainsi que les moyens et équipements de production correspondants :

- a) les étages de fusée.
- b) les véhicules de rentrée et leurs équipements spécialement conçus, comme suit, à l'exclusion des dispositions du point (1) ci-dessous pour ceux conçus pour des charges utiles non militaires.
 - (1) boucliers thermiques et leurs composants en matériaux céramiques ou ablatifs.
 - (2) dissipateurs de chaleur et leurs composants fabriqués en matériaux légers et à haute capacité thermique.
 - (3) équipements électroniques spécialement conçus ou adaptés aux véhicules de rentrée.
- c) Moteurs fusée à propergol solide ou liquide d'une impulsion totale de $1,1 \times 10^6$ N-s ou plus à l'exclusion des dispositions de la note 1 ci-dessous pour ceux spécialement conçus ou adaptés pour la correction d'orbite des satellites.
- d) Sous-ensembles de guidage conférant une précision (erreur circulaire probable) de 10 km ou moins à une distance de 300 km, à l'exclusion des dispositions du point 1 ci-dessous pour ceux conçus pour les missiles d'une portée inférieure à 300 km et les avions pilotés.
- e) Les commandes du vecteur poussée à l'exclusion des dispositions de la note (1) ci-dessous pour ceux conçus pour les fusées d'une portée inférieure à 300 km.
- f) Les mécanismes de sécurité, d'armement, de déclenchement et de mise à feu de la tête militaire, à l'exclusion des dispositions du point (1) ci-dessous pour ceux destinés aux systèmes autres que ceux visés à l'article 1.

Notes sur l'article 2 :

- 1°) Les exclusions aux points b), c), d), e) et f) ci-dessus pourront être traitées comme article de catégorie 2 si le sous-système est exporté avec des garanties sur son utilisation finale et dans des limites de quantité compatibles avec les utilisations finales énoncées plus haut.
- 2°) L'écart circulaire probable (CEP) est une mesure de la précision ; c'est le rayon du cercle centré sur la cible, à une distance donnée, dans lequel 50% des charges utiles font impact.